



**ARRETE MUNICIPAL**  
**(SG/EH /2019 /94)**

Le Maire de la Ville de Bitche,

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'épisode caniculaire et les relevés de températures effectués dans les écoles maternelles et élémentaires ce mercredi 26 juin 2019 ;

**ARRETE**

Article 1 : Les écoles maternelles et élémentaires de la commune de Bitche seront fermées les 27 et 28 juin 2019 ;

Article 2 : Le périscolaire sera fermé les 27 et 28 juin 2019. Les parents sont invités à assurer la garde de leurs enfants ;

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et inscrit au recueil des actes de la Mairie dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet de l'Arrondissement de Sarreguemines
- Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de Sarreguemines Est
- Mesdames et Messieurs les directeurs et directrices des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

Bitche, le 26/06/2019

Le Maire,



  
Gérard HUMBERT

Le présent arrêté  
est certifié exécutoire  
pour avoir été transmis

à M. le Sous-Préfet le : 26/06/2019

Le Maire 